

Musée Classé - Programme d'expositions 1992 - Demande de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le Musée Classé de Besançon propose au cours de cette année 1992 une série de manifestations qui retiendront sans nul doute l'attention des visiteurs en raison de l'originalité et de la qualité de leur contenu.

Département Beaux-Arts :

Après la très belle exposition de dessins autour de la peinture de François-André Vincent «Portrait de Diane, levrette de Bergeret de Grandcourt», le Musée propose le travail d'un artiste contemporain Gérard COLLIN-THIEBAUT intitulé «Quelques Transcriptions» ; des oeuvres de maîtres reconstituées à l'aide de puzzles s'insèrent entre des peintures originales.

Département Archéologie :

L'exposition la plus remarquable sera sans conteste celle consacrée à la présentation des fouilles du parking de la mairie, intitulée «20 000 m³ d'histoire» qui se tient du 23 mai au 5 octobre 1992 et révèle une partie importante de l'histoire de Besançon étalée entre la fin du II^{ème} siècle avant Jésus-Christ et le II^{ème} Siècle de notre ère.

Elle sera suivie en fin d'année d'une présentation des collections Amérindiennes du Musée, à l'occasion du 5^{ème} Centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe COLOMB.

Muséobus et Service Educatif du Musée :

Le Muséobus abordera le thème de l'espace à l'occasion d'une exposition «Tout à fait entre nous» qui sera mise en place à la rentrée 1992. A côté des reproductions de tableaux, base de l'exposition, une suite de petits ateliers de sensibilisation et un montage audiovisuel aideront à aborder ce thème.

Cette manifestation sera complémentaire de celle de «Miroirs et Labyrinthes» organisée par le Service Educatif du Musée.

L'ensemble de ces manifestations est évalué à 896 000 F et sera financé comme suit :

Ville de Besançon	618 500 F
-------------------	-----------

Direction Régionale des Affaires Culturelles :

. Collin-Thébaud - 20 000 m ³ d'histoire et nos petites Amériques	240 000 F
--	-----------

. Muséobus et Service Educatif	37 500 F
--------------------------------	----------

Le Conseil Municipal est invité à :

- donner un avis favorable à ces propositions et au plan de financement proposé, étant précisé que la part Ville est inscrite au budget 1992

- autoriser M. le Député-Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles le versement des subventions

- encaisser celles-ci en recettes au chapitre 943.23 / article 7371 (subvention de l'Etat) / 52010 pour 200 000 F et 903.61 / 1051 (subvention de l'Etat) - 509 / 52010 pour 77 500 F et les réaffecter en dépenses au chapitre 945.23 / 662 (frais d'impression) / 52010 pour 200 000 F et 903.61 / 232 (travaux de bâtiments) - 509 / 52010 pour 77 500 F

- ouvrir, en conséquence, au budget supplémentaire de l'exercice courant, dès réception des arrêtés attributifs, les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération telle que définie ci-dessus.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.